

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-12-13a-01072 Référence de la demande : n°2020-01072-041-001

Dénomination du projet : Réfection du viaduc de Tournon (A430)

Lieu des opérations : -Département : Savoie -Commune(s) : 73460 - Tournon.

Bénéficiaire : APRR

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après une lecture attentive du dossier, du rapport présenté par le bureau d'études Naturalia et de l'avis de la DREAL AURA, Le CNPN fait part des remarques suivantes :

- la réparation d'un pont présentant des problèmes de sécurité répond aux critères d'un projet d'intérêt public majeur. De même, il est compréhensible que l'on ne puisse pas trouver d'autres solutions que de le réparer.

Etat initial faune

Comme le remarque justement la DREAL, l'étude faune s'est exclusivement consacrée à l'étude des chiroptères. Or, il est possible que des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, et d'autres mammifères fréquentent ce viaduc et pourraient être perturbés par les travaux envisagés.

Procédure E.R.C

L'argumentation expliquant que l'on ne peut pas éviter la période de reproduction des chiroptères pour les travaux est acceptable, bien que l'on aurait peut-être pu privilégier la fin de l'hiver et le début du mois d'août pour faire les travaux sans perturber la reproduction des chauves-souris.

La proposition de bouchage du gîte occupé par les chauves-souris côté Ouest du pont paraît efficace, mais il faudra le démontrer avec un suivi spécial au moment opportun. Celle consistant à ne rien faire durant la même période côté Est du pont est importante.

Les propositions d'installations de nichoirs sous d'autres ponts du secteur sont utiles mais il faudra les surveiller, car l'expérience montre que des nichoirs trop visibles sous un pont sont souvent victimes de vandalisme (jets de pierres, dérangement,...) Plus ce sera discret, mieux ce sera.

Le CNPN donne ainsi un avis favorable à cette demande de dérogation avec la réserve suivante :

- Une expertise sur la présence d'autres espèces de vertébrés sera rapidement menée et des mesures ERC seront proposées si nécessaire.

Cette réserve est accompagnée des suggestions ci-dessous :

- Les données naturalistes et les comptes rendus seront adressés à la DREAL, à l'OFB, au SINP. Le CNPN et le CEREMA seraient intéressés par un retour d'expérience.

- Il est également suggéré que la séance de formation organisée pour les agents du chantier soit ouverte à tous les agents AREA intéressés, aux agents des services des routes des Conseils départementaux de la Savoie et de l'Isère.

- Il est enfin conseillé que cette expérience soit médiatisée et fasse l'objet d'une communication dans la presse locale, le site internet AREA et les réseaux sociaux.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 juillet 2021

Signature :

